

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(25\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 18 mars 1886](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 18 mars 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (25)

Collation 2 p. (444r, 445v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 18 mars 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52052>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 mars 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination 26, rue de Toul, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur le testament de Godin. Godin remercie Tisserant pour sa lettre du 15 mars 1886. Il lui demande des éclaircissements à propos de l'une de ses observations.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Succession de Godin \(droit\)](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
18 mars 1886

Mon bien cher ami,

Merci des réflexions de
votre lettre du 17^e j'en
tendrais compte.

Nous allons réaliser
le but.

Quant à vos réflexions
sur mon testament, je ne
vois que une chose à vous
signaler. C'est votre
proposition de rédaction.

Monsieur Esnault

pour le début de
l'art. 22 vous dites :

« Vous remarquerez aussi que
« j'ai cru bon de déterminer
« le legs éventuel ou substi-
« tuaire comme il l'est
« par l'art. 17 »

Que voulez dire ?

Dans l'art. 17 comme
dans votre nouvelle rédaction
de l'art. 22, il est question
de legs à titre universel,
ce qui est parfaitement
bien ma pensée. Je ne
vois pas l'usage de
votre réflexion.

Ne voyant pas
d'autre observation
à vous faire, je vous
prierai, si vous n'en
voyez pas non plus,
de me retourner la
copie du testament.

Signez vous bien,
mon cher ami, et recevez
nos ferventes amitiés

Godefr.